

## N° 8. La démarche de développement durable

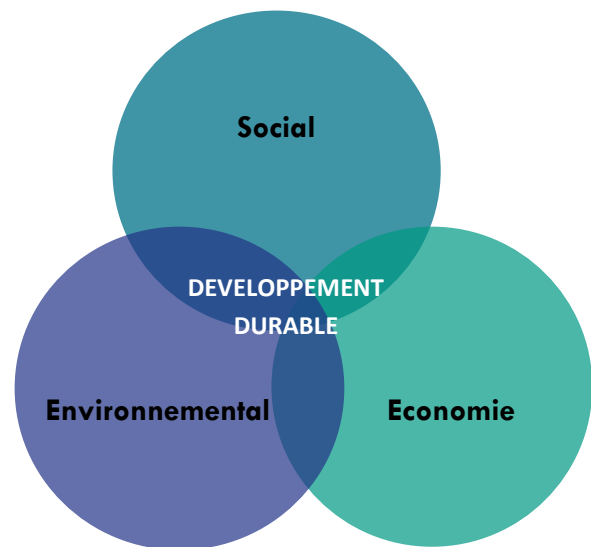
### Un point sur le développement durable

**Le développement durable, ce n'est pas que le respect de l'environnement !**

**Un développement équitable**, favorisant le respect des droits et l'épanouissement de tous

**Un environnement viable** pour les générations actuelles et futures

**Un développement économique responsable** vis-à-vis des ressources



### Pourquoi une démarche de développement durable dans un site touristique ?

#### Quel intérêt j'en tire ?

- Pour réduire ses coûts de consommation en eau, en énergie et de traitement de déchets ;
- Pour accroître le bien-être de tous les employés ;
- Pour valoriser son image : devenir une entreprise modèle et innovante, se différencier des autres structures touristiques vis-à-vis des visiteurs et partenaires.
- Fédérer le personnel autour d'une démarche commune



Vous y êtes déjà !

Le référentiel de la Marque Qualité Tourisme comprend **19 critères communs pour tous les lieux de visites relatifs au développement durable**. La plupart des actions à mettre en œuvre pour y répondre sont très simples à réaliser, et bon nombre d'établissements les mettent instinctivement en place pour faire des économies. Il serait donc dommage de se priver de ces points !

## Étape 1

Former et impliquer l'équipe

- ✓ Organiser un **temps consacré au développement durable** dans une réunion de personnel au moins une fois par semestre  
*(discussion de la démarche, constat des progrès réguliers en termes de baisse des consommations, brainstorming autour de nouvelles idées d'actions à mettre en place, ...)*
- ✓ Rédiger une note de service incitant le personnel à **économiser l'eau et l'énergie** grâce à des gestes simples.
- ✓ Rédiger une note de service expliquant l'intérêt et la **procédure pour trier les déchets** au sein de la structure. L'afficher et/ou la diffuser par mail. *Note : L'auditeur demandera à voir une preuve de sa diffusion*
- ✓ Former le personnel à l'**accueil des personnes en situation de handicap**

## Étape 2

Informier et sensibiliser les visiteurs

- ✓ **Informier les visiteurs des actions** en faveur de l'environnement mises en place par la structure sur le site internet ou par le biais d'un affichage
- ✓ **Inciter les visiteurs à respecter l'environnement** ou à participer à une action de l'établissement
- ✓ Valoriser l'éventuelle **politique de tarifs différenciés** proposée par l'établissement  
*(enfants, étudiants, chômeurs...)*

## Étape 3

Mettre en place des actions

- ✓ Instaurer un **système de tri sélectif** dans l'établissement, avec au moins un tri des emballages, des verres et des piles  
*Note : cette action doit être accompagnée d'une sensibilisation du personnel par un E-mail ou affichée pour l'inciter au tri et l'informer des poubelles mises à sa disposition*
- ✓ Mettre en place des mesures pour **réduire la production de déchets**. Exemples d'actions : imprimer en recto-verso, utiliser des piles rechargeables, composter les déchets organiques, privilégier l'éco-recharge, ...
- ✓ Mettre en place des mesures pour **réduire la consommation en eau et en énergie**. Exemples : installer des ampoules basse-consommation, des mousseurs (ou « économiseurs d'eau ») sur les robinets, des chasses d'eau à double volume, effectuer un suivi et une analyse de ses consommations, ...
- ✓ Utiliser des **produits à faible impact sur l'environnement**  
*Exemples : utiliser du papier recyclé, des produits ménagers éco-certifiés, des produits recyclables ou réutilisables, ...*
- ✓ **Valoriser la région :**
  - en mettant à disposition à l'accueil des informations touristiques locales Exemples : classeur consultable à disposition des visiteurs, borne interactive, présentoir, ...
  - en privilégiant des produits locaux pour la boutique



Contact :

Christelle CHATAIGNON

Chargée de mission

Tél. : 05 46 31 71 76

Mail. : christelle.chataignon@en-charente-maritime.com